

LETTRE AUX AGYLIENS



Chers Agyliens, chères Agyliennes,

Le Conseil municipal s'est réuni en séminaire de travail toute la journée du 27 juin dernier. Il a tout d'abord intégré dans son projet pour Saint-Ay 2020-2026, **les résultats du questionnaire-enquête** lancé début mars auprès des Agyliens ainsi que **les conséquences de la crise sanitaire**.

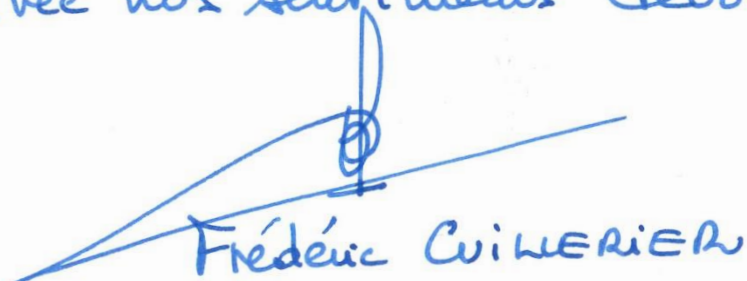
Le Conseil municipal a ensuite défini les **projets prioritaires pour 2020/2021** parmi lesquels figurent notamment, les aires de jeux pour les enfants, la nouvelle crèche multi-accueil « Les Oursons », la station de traitement du fer et du manganèse de l'eau potable, le renforcement du pôle santé, le réaménagement du cimetière et du stade.

Le Conseil municipal a par ailleurs décidé à l'unanimité de soutenir d'une part **l'économie locale** avec le concours de la Communauté de communes, et d'autre part **la vie associative** par la création d'un fond spécial au sein du budget communal 2020. Et nous donnerons cette année beaucoup d'ampleur et de rayonnement au **Forum des Associations** qui aura lieu le 05 septembre.

Par votre participation et vos adhésions, venez nombreux, aux côtés de la Municipalité, soutenir la vie associative agylienne, **véritable richesse de notre commune**.

Après le confinement, bel été et bonnes vacances à vous tous et à vous toutes !

Avec nos sentiments dévoués.


Frédéric CUIVIERIER



INFORMATIONS PRATIQUES

RECENSEMENT MILITAIRE



Dès leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile.

Se munir des pièces suivantes :

- **Livret de famille** des parents,
- **Carte nationale d'identité** en cours de validité (le cas échéant, tout document justifiant de la nationalité française).

L'attestation de recensement est à conserver précieusement, aucun duplicata ne sera délivré.

Pour tout renseignement, contacter l'accueil de la **Mairie** ou le **Centre du Service National d'Orléans** :

Quartier Bellecombe – BP 32521
45038 ORLEANS CEDEX 1
Tél : **02.38.65.21.27**

ACTIVITÉS DE JARDIN ET DE BRICOLAGE

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, bétonnières, raboteuses ou scies mécaniques sont autorisés :



- ☞ **Les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 20 h, du lundi au vendredi.**
- ☞ **Le samedi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h.**
- ☞ **Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h à l'exception des instruments à moteur thermique qui sont interdits.**

Nous vous rappelons que **toutes les nuisances sonores** : musique trop forte, jeux de ballons, moteurs bruyants de véhicules (voiture, moto, cyclomoteur), etc. **sont également interdites.**



SÉCURITÉ – OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



A l'approche de la période des vacances d'été, la Police Municipale de Saint-Ay et la Brigade de Gendarmerie de Meung-sur-Loire vous rappellent l'opération :

«**Tranquillité Vacances**»

Avant votre départ en vacances, pensez à retirer les formulaires en Mairie afin d'aviser les Services de la Gendarmerie et la Police Municipale de votre absence et ainsi permettre une surveillance de votre habitation.

L'expérience montre qu'un bon nombre de vols sont facilités par des signes ostensibles d'absence qui sont, pour ainsi dire, autant « d'invitations » au cambriolage. En effet, une maison dont les volets restent fermés, la boîte aux lettres non relevée, sont autant d'indices qui permettent à des rôdeurs **d'identifier facilement les lieux inoccupés.**

Nous vous rappelons que la vigilance entre voisins et le signalement de tout comportement ou véhicule suspect sont aussi des conseils complémentaires à relayer dans votre entourage.

En cas de doute et pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

➔ **La Police Municipale de Saint-Ay :**
☎ **02.38.88.44.44.**

➔ **La Brigade de Meung-sur-Loire :**
☎ **02.38.46.91.70.**

**Ou appeler immédiatement
le 17 ou le 112**

L'application smartphone «Stop Cambriolages» et le formulaire « Tranquillité Vacances » sont accessibles et téléchargeables sur le site de la ville : www.ville-saint-ay.fr